



Assemblée générale

Distr. générale
30 mars 2001
Français
Original: anglais

Troisième Conférence des Nations Unies
sur les pays les moins avancés
Bruxelles, 14-20 mai 2001

Rapport de l'Atelier CNUCED/Fonds commun pour les produits de base sur le renforcement des capacités de production et la diversification des produits de base dans les PMA, et la coopération Sud-Sud

Genève, 22 et 23 mars 2001

1. L'Atelier CNUCED/Fonds commun pour les produits de base sur le renforcement des capacités de production et la diversification des produits de base dans les PMA, et la coordination Sud-Sud s'est tenu au Palais des Nations, à Genève, les 22 et 23 mars 2001. L'Atelier a rassemblé des représentants de 24 PMA, de 11 autres pays et de l'Union européenne, ainsi que 10 représentants d'organismes internationaux de produits et d'autres organisations internationales. S. E. M. Retselisitsoe Victor Lechesa, Ambassadeur du Lesotho, a été élu Président de la réunion.

2. M. Rubens Ricupero, Secrétaire général de la CNUCED, et M. Rolf W. Boehnke, Directeur général du Fonds commun pour les produits de base, ont prononcé des déclarations liminaires. Quatre exposés thématiques, suivis de débats, ont été faits au cours de l'Atelier :

- Amélioration des capacités de production et de la compétitivité;
- Diversification verticale, horizontale et géographique des produits de base;
- Développement du marché des produits de base;
- Financement structuré des produits de base, gestion des risques-prix, financement du développement des produits de base et investissement étranger direct.

3. Les représentants de certains PMA ont fait de brefs exposés sur le rôle des produits de base dans leurs économies respectives et sur les problèmes et obstacles rencontrés pour développer le secteur des produits de base dans leur pays.

4. *Rôle des produits de base* : La plupart des économies des pays participants sont lourdement tributaires du secteur des produits de base, l'agriculture et la pêche représentant à elles seules plus de 36 % du PIB et plus de 80 % des recettes à

l'exportation. Plus de 70 % de la population de ces pays a son emploi principal dans le secteur des produits de base primaires, la majeure partie étant employée dans l'agriculture de subsistance.

5. Les pays produisent une gamme variée de produits agricoles qui contribuent dans des proportions variées aux recettes à l'exportation. Les principaux produits d'exportation sont la banane, la noix de cajou, les céréales, le cacao, le coton et ses graines, les fleurs fraîches, le fonio, les poissons et produits de la mer, l'arachide, la gomme arabique, les cuirs et peaux, les produits horticoles (légumineuses, piments frais, oignons, etc.), les animaux sur pied, les plantes médicinales, les légumineuses, les oléagineux, le palmier à huile, le riz, les épices, le tabac, les fruits tropicaux et les tubercules. Toutefois, le gros des exportations de chaque PMA n'est généralement constitué que de deux ou trois produits de base et il arrive souvent qu'un seul produit représente plus de 60 % des recettes à l'exportation.

6. *Principales méthodes de production* : La structure sociale de l'agriculture la plus fréquente dans les PMA est le ménage individuel utilisant la main-d'oeuvre familiale sur de petites parcelles de terrain. Les produits de base simples étaient cultivés par la méthode de coupe et brûlis, en utilisant des techniques agricoles primitives. Du fait du manque de terres disponibles pour étendre cette méthode de culture, la production n'a suivi le rythme de l'accroissement de la population, rendant impossibles l'autonomie alimentaire et l'augmentation des exportations. La production de produits de subsistance, au même titre que la production des petits exploitants, dépend dans une large mesure d'une agriculture pluviale. La plupart des pays les moins avancés sont soumis aux aléas du climat et à d'autres catastrophes naturelles. L'insuffisance d'intrants agricoles, notamment de semences sélectionnées, d'engrais et de produits chimiques phytosanitaires, est l'un des principaux obstacles à l'amélioration de la productivité agricole. L'absence de services de vulgarisation et de capacités de recherche-développement adéquats entrave la propagation et l'adoption de techniques de production agricoles modernes, ce qui a des effets négatifs sur la qualité des produits de base.

7. *Autres contraintes majeures du secteur des produits de base* : Les contraintes les plus importantes sont la forte instabilité des cours et des recettes et la dépendance par rapport à l'évolution des marchés des produits de base et des marchés financiers internationaux, en particulier en cas de forte dépendance envers une gamme limitée de produits de base. Ces pays sont également vulnérables lorsque les cultures sont endommagées par diverses causes et ont un rendement moindre en raison de l'usure génétique, comme c'est le cas pour l'arboriculture. La plupart de ces pays appliquent donc des stratégies de diversification de leurs cultures d'exportation. La qualité inférieure des produits, qui sont souvent vendus à prix réduit, est liée au phénomène de production à petite échelle et à la structure de commercialisation. L'accès aux marchés est souvent bloqué en raison de l'incapacité à respecter les normes sanitaires et phytosanitaires, ou d'autres normes techniques. S'agissant de l'accès aux marchés, tout en se félicitant des initiatives déjà prises en faveur des PMA, les participants ont estimé qu'il convenait d'en faire davantage. Par ailleurs, les produits des PMA sont souvent peu compétitifs du fait des coûts élevés de production, de transport et de commercialisation. L'absence d'une infrastructure matérielle développée est à l'origine non seulement d'une baisse de la qualité, mais également de lourdes pertes dues aux avaries et aux retards de livraison. Non seulement leur infrastructure est insuffisante, mais de nombreux PMA ont l'inconvénient d'être des îles ou, à l'inverse, de ne pas avoir de littoral.

8. Pour favoriser un développement durable et équitable et la réduction de la pauvreté, les participants originaires de PMA ont recommandé que des mesures soient prises dans les domaines ci-après :

8.1 *Amélioration des capacités de production*

- Transfert et adoption de techniques de production adaptées, notamment pour des opérations à petite échelle;
- Renforcement des capacités de recherche-développement dans les PMA;
- Disponibilité de semences sélectionnées et de plants aux niveaux local ou régional;
- Renforcement des capacités institutionnelles et humaines;
- Investissements dans l'infrastructure d'appui.

8.2 *Normes de qualité et de sécurité*

- Harmonisation des normes nationales et régionales;
- Mise en place de capacités d'essai et d'homologation nationales et régionales.

8.3 *Mesures après récolte*

- Traitement et stockage après récolte appropriés afin de réduire les pertes.

8.4 *Diversification horizontale et verticale*

- Évaluation de la faisabilité d'une diversification horizontale et verticale des produits de base;
- Expansion de la production et des échanges de produits de base non traditionnels;
- Valeur ajoutée par le traitement au niveau local, en particulier à petite et moyenne échelle;
- Mise au point de nouvelles utilisations;
- Valorisation des produits dérivés et des produits associés.

8.5 *Commercialisation*

- Différenciation des produits et développement de créneaux;
- Entrée sur de nouveaux marchés régionaux et développement du marché national;
- Informations sur les marchés et bourses de produits de base;
- Moyens de résoudre les problèmes des frais de transport et autres inconvénients des États enclavés et des petits États insulaires.

8.6 *Financement*

- Disponibilité de crédits pour les petits exploitants agricoles;
- Utilisation de récépissés d'entrepôt afin de faciliter l'accès au financement et d'en réduire le coût;

- Gestion des risques-prix afin d'atténuer les effets des marchés instables des produits de base;
- Création de conditions permettant d'attirer les investissements étrangers directs.

8.7 *Partenariats stratégiques*

- Complémentarité des mesures prises par tous les partenaires du développement tout au long de la chaîne de production et de commercialisation, en tenant compte du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en vue d'aider les pays les moins avancés.

9. Le Fonds commun pour les produits de base, la CNUCED et les autres institutions multilatérales et bilatérales de développement sont priés d'apporter leur appui à l'exécution de projets dans les domaines mentionnés ci-dessus.
